



Bureau VERT'ueux

Chaque jour au bureau, un salarié utilise du papier et des consommables (encres, fournitures...), consomme de l'énergie à travers l'utilisation du matériel informatique et produit des déchets. Tout cela a un **impact environnemental** mais aussi **économique** pour l'entreprise ! Ces impacts peuvent être réduits en adoptant par tous au quotidien de petits gestes simples.

C'est pourquoi la CCI propose d'accompagner les entreprises de votre territoire dans la mise en place d'une **démarche éco-responsable** au sein de leur établissement.

Avec cette action, vous contribuez à la mobilisation des acteurs économiques et **amplifiez la dynamique de transition écologique** de votre territoire.

#1 POUR QUI ?

Cette action s'adresse à **toute entreprise**, de 5 salariés et plus, inscrite au registre du commerce et des sociétés, ayant une « **activité de bureau** ».

Par exemple : banque, assurance, siège social, agence immobilière, bureau d'études, cabinet comptable, partie administrative d'industrie...

#2 LES OBJECTIFS

Aider les entreprises à adopter des éco-gestes pour **développer un comportement éco-responsable au bureau** et ainsi réduire les impacts environnementaux et générer des économies :

- en pratiquant des achats responsables
- en optimisant les consommations énergétiques
- en diminuant les consommations d'eau
- en réduisant et valorisant mieux les déchets

#3 LE CONTENU

L'accompagnement est réalisé par le conseiller environnement de la CCI et comporte deux parties non dissociables :

1. Bilan des pratiques actuelles et plan d'actions personnalisé

- Réalisation d'un état des lieux (1/2 journée) et proposition d'éco-gestes adaptés à l'entreprise
- Appui technique par téléphone et par mail pour aider l'entreprise dans la compréhension des éco-gestes pendant 6 mois

2. Sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'entreprise à travers un module interactif en ligne sur : Comment agir au bureau pour réduire les impacts sur l'environnement ?

Thématiques abordées : le transport, le matériel informatique et électronique, l'utilisation du numérique, les consommables (papier, piles...) et l'alimentation.





#4 LE RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Votre collectivité porte l'opération, de ce fait vous vous engagez à :

- Imprimer les outils de communication nécessaires
- Promouvoir l'action auprès des professionnels (emailing, phoning...)
- Recruter et inscrire les professionnels
- Communiquer à destination du grand public pour valoriser les entreprises

#5 LE RÔLE DE LA CCI

- Fournir la fiche de présentation de l'action (PDF) à destination des professionnels
- Réaliser l'accompagnement technique des entreprises (état des lieux + plan d'actions + suivi)
- Gérer l'accès au module de sensibilisation et fournir les statistiques de consultation à l'entreprise
- Aider la collectivité dans l'identification des professionnels cibles du territoire

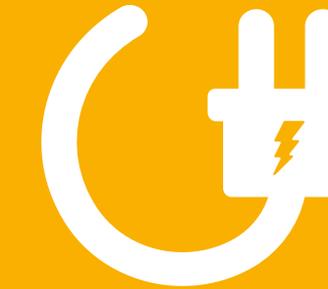
#6 LE COÛT

Le coût est nul pour votre collectivité si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- Votre collectivité perçoit des financements de l'ADEME pour la mise en place d'un programme territorial de réduction des déchets et/ou d'optimisation énergétique
- Vous acceptez de réaliser tous les rôles susmentionnés qui incombent à la collectivité
- Une convention de partenariat CCI-collectivité est signée avant le début de l'action

Sinon, nous consulter pour le tarif.

Possibilité également, sous réserve de temps agent disponible, de sous-traiter à la CCI la phase de prospection. Nous consulter pour le tarif le cas échéant.



VOTRE CONTACT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Élodie Roppé
Tél. 03 86 60 61 53
e.roppe@nievre.cci.fr

environnement.bfc.cci.fr



Un programme financé par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté et déployé par les CCI de Bourgogne Franche-Comté

MOBILISONS LES ÉNERGIES & PRÉSERVONS VOS RESSOURCES